

**M. Eric Bertinat**

Député au Grand Conseil  
Conseiller municipal en Ville de Genève  
UDC Genève  
11, avenue Henri-Golay  
1203 Genève

**M. Guillaume ZUBER**

Centre de compétences des communes  
p.a. Surveillance des communes  
Rue des Gazomètres 7  
Case postale 36  
1211 Genève 8

Genève, le 23 décembre 2011

**Concerne : Contrôle financier en Ville de Genève**

Monsieur,

Mardi 13 décembre 2011, à 5h00 du matin, le budget 2012 de la Ville de Genève a été accepté par son Conseil municipal, par 41 voix pour et 33 contre.

Le Conseil administratif avait d'abord présenté un projet de budget 2012 déficitaire de 12,5 millions de francs, puis a laissé le soin au Conseil municipal de réduire ce déficit en lui soumettant, en début de plénière, ses propositions d'amendements.

En effet, dans un premier temps, le Conseil administratif a proposé de réduire des amortissements. Or, cet amendement a été présenté en l'absence de tout document justificatif quant aux actifs concernés, notamment, de sorte que les élus municipaux n'ont pas pu donner leur accord de façon éclairée. Ensuite, après avoir laissé s'écouler une vingtaine d'heures de débats-fleuves, Mme la Conseillère administrative Esther ALDER a annoncé avoir trouvé un demi-million de francs dans son « tiroir-crèche » et ce, toujours sans justification aucune quant à la réalité de ses dires.

Pour le coup de massue final, à l'aube, Monsieur le Conseiller administratif Rémy PAGANI a annoncé, toujours sans explication, une nouvelle estimation des recettes de la taxe professionnelle communale permettant de combler, au franc près et par le plus grand des hasards, le déficit budgétaire résiduel de 980'861 frs, et ainsi, de parvenir à l'équilibre budgétaire.

Tant pour ce qui concerne les amortissements que pour la réévaluation-surprise des recettes de la taxe professionnelle communale, ainsi que la forte diminution opérée par le biais du « tiroir-crèche » du département de Mme Alder, l'UDC s'inquiète de la crédibilité des chiffres annoncés par le Conseil administratif, raison pour laquelle elle interpellera oralement le Conseil administratif.

L'UDC, considérant que le caractère probant des chiffres avancés par le Conseil administratif doit être vérifié, elle attend dès lors du service de la surveillance des communes qu'il soit particulièrement attentif à ces aspects précités du budget de la Ville de Genève.

Pour le surplus, l'UDC en profite pour solliciter des explications quant à la régularité des références utilisées par le Conseil administratif pour le calcul de l'indexation au coût de la vie des salaires du personnel de la Ville de Genève. En effet, en 2011, par exemple, l'échelle de traitement du personnel de la Ville de Genève indiquait que l'indexation avait été fixée "*après intégration de l'allocation de vie chère 2010 (0.48%) adaptée à 103.6 points de l'indice des prix (mai 2005 = 100)*".

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Eric Bertinat